

## INSCRIPTIONS

**Sur notre site :**  
[www.eda-sudest.fr](http://www.eda-sudest.fr)

**Par e-mail :**  
[formation-continue@eda-sudest.fr](mailto:formation-continue@eda-sudest.fr)

**Par voie postale :**  
En renvoyant votre bulletin d'inscription rempli à l'adresse suivante :

**ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST**  
61 Bld de la Blancarde - 13004 MARSEILLE  
Téléphone : 04.91.54.43.63 - Fax : 04.91.33.43.42

**Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement**

### TARIFS:

- normal : 120 euros
- jeune barreau (moins de deux ans d'exercice) : 60 euros

Le tarif comprend l'inscription à la journée ainsi que le déjeuner et les pauses café

**Crédit d'impôt :** 60, 18 euros pour la journée (heure de SMIC au 1er janvier 2019 : 10,03 euros)

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site ([www.eda-sudest.fr/cgv](http://www.eda-sudest.fr/cgv))

## VALIDATION DES HEURES

Validation de **6 heures pour la journée** au titre de la formation continue.



## JOURNEE DE FORMATION CONTINUE

## LOI PACTE : LES PRINCIPALES MESURES EN DROIT DES AFFAIRES

### Aix-en-Provence

Jeudi 11 juillet 2019  
A partir de 9 H

Faculté de droit AMU, Amphi Favoreu  
3, Av. R. Schuman  
13100 AIX-EN-PROVENCE

Validation 6 Heures



## OBJECTIFS DE LA JOURNEE

La loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), adoptée le 22 mai dernier, modifie en profondeur le droit des affaires.

Cette journée vous propose d'intégrer ces évolutions dans votre pratique professionnelle notamment en droit social, droit de la propriété intellectuelle, droit commercial et droit des sociétés. Elle vous permettra enfin d'anticiper les difficultés et de gagner en temps et en efficacité.

### **09 H 00 - Accueil des participants et ouverture de la journée**

Par Mme I. GROSSI, Maître de conférences AMU, Co-Directrice de l'IDA et M. C.-A. MAETZ, Maître de conférences AMU, Co-Directeur de l'IDA

**Journée placée sous la présidence** de M. G. RICHELME, Président de la conférence des juges consulaires

## PREMIERE PARTIE : Les apports de la loi PACTE au droit des affaires en général

### **9 H 15 - 10 H 00 - NOUVEAUTES EN DROIT SOCIAL**

Par Mme N. VIGNAL, Maître de conférences AMU et Me M. PANOSSIAN, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Simplification des seuils sociaux
- Mesures visant à développer l'épargne salariale et réforme de l'épargne retraite
- Autres dispositions sociales

### **10 H 00 - 10 H 30 - NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Par M. C.-A. MAETZ, Maître de conférences AMU, Co-Directeur de l'IDA et Me M. ANGELIER, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Paquet marque, Inventions, Dessins et modèles
- Contrefaçon

### **10 H 30 - 10 H 45 - Débats avec la salle - Pause**

### **11 H 00 - 11 H 45 - NOUVELLES DISPOSITIONS EN DROIT COMMERCIAL**

Par M. J.-N. STOFFEL, Maître de conférences AMU et Me G. BUY, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, BBLM Avocats

- Facturation électronique et assouplissement des comptes annuels
- Mesures en faveur de l'EIRL et protection renforcée du conjoint du chef d'entreprise
- Simplification des démarches des entreprises

### **11 H 45 - 12 H 15 - RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES**

Par Mme M.-E. PANCAZI, Professeur AMU et Me B. BOUQUET, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Mesures en faveur du débiteur
- Rebond du dirigeant

### **12 H 30 - 13 H 30 - Cocktail déjeunatoire (Espace CASSIN)**

## SECONDE PARTIE : Les apports de la loi PACTE au droit des sociétés en particulier

### **13 H 30 - 14 H 00 - MESURES D'ORDRE GENERAL**

Par Mme I. GROSSI, Maître de conférences AMU, Co-Directrice de l'IDA et Me F. de SAINT-SEINE, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Intérêt social et raison d'être
- Nouvelles notions de société à mission et fonds de pérennité

### **14 H 00 - 14 H 45 - MESURES SPECIFIQUES AUX SOCIETES PAR ACTIONS**

Par Mme I. GROSSI, Maître de conférences AMU, Co-Directrice de l'IDA et Me F. de SAINT-SEINE, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Transparence dans les SA et SCA
- Composition des organes sociaux
- Fusions
- Mesures relatives aux actionnaires

### **14 H 45 - Débats avec la salle**

### **15 H 00 - Pause**

### **15 H 15 - 15 H 35 - MESURES DIVERSES EN DROIT DES SOCIETES**

Par M. B. BRIGNON, Maître de conférences AMU et Me I. BOUQUET-PAGNON, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Apports en compte courant, crédit aux entreprises, convention de partage de la plus-value, émission d'obligations convertibles dans les SARL
- Régime juridique des SCPI

### **15 H 35 - 16 H 00 - MESURES SPECIFIQUES AUX OPERATIONS SUR TITRES**

Par M. B. BRIGNON, Maître de conférences AMU et Me I. BOUQUET-PAGNON, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Actions de préférence, BSPCE et actions gratuites
- Offre de titre au public et retrait obligatoire des minoritaires

### **16 H 00 - 16 H 30 - MESURES RELATIVES AUX PROFESSIONNELS DU CHIFFRE (COMMISSAIRIAT AUX COMPTES et EXPERTISE COMPTABLE)**

Par M. B. BRIGNON, Maître de conférences AMU et Me I. BOUQUET-PAGNON, Avocat au Barreau de Marseille, BBLM Avocats

- Certification des comptes et conséquences de l'absence de CAC
- Relations entre les experts-comptables et leurs clients

### **16 H 45 - Débats avec la salle**

**17 H 00 - Propos conclusifs** par M. Ch.-A. CASTOLA, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence